



PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BASSE-
NORMANDIE

Caen, le 23 décembre 2015

Affaire suivie par : Claudie LALLEMAND
Fonction : Chargée de mission
Tél : 02 50 01 84 40
Courriel : reserves-naturelles-de-normandie@developpement-durable.gouv.fr

CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PLAN DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DU COTEAU DE MESNIL SOLEIL – période 2015-2019 –

Cette consultation est ouverte au public du 24 décembre 2015 au 17 janvier 2016 inclus

NOTE DE PRESENTATION

Fiche d'identité :

- décret de création : Décret n°81-853 du 28 août 1981
- communes concernées : VERSAINVILLE et DAMBLAINVILLE
- superficie : 24,11 ha
- gestionnaire scientifique : Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie – (CEN-BN) 320, quartier du Val 14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR
- gestionnaire technique : Conseil Départemental du Calvados – Direction de l'environnement et de la Biodiversité – 23-25 Boulevard Bertrand – BP 20520 -14035 CAEN CEDEX

La réserve naturelle nationale du coteau de Mesnil-Soleil aux Monts d'Éraines est un site protégé créé en 1981. Située sur les communes de Versainville et de Damblainville dans la campagne de Falaise, à une trentaine de kilomètres au Sud de Caen, elle est la propriété du Conseil Départemental du Calvados dont elle fait également partie des Espaces Naturels Sensibles.

Ses caractéristiques écologiques rompent nettement avec le contexte de la plaine limitrophe, où s'exprime une agriculture intensive. En effet, son relief à forte pente l'expose à un ensoleillement maximum. Les faibles précipitations dont elle bénéficie et la nature maigre de son sol lui confèrent une végétation de pelouses calcicoles sèches, riches en orchidées et originales pour toute la Basse-Normandie. À ce titre, elle porte une forte responsabilité en termes de conservation des habitats naturels de pelouses calcicoles, leur cortège floristique et les nombreuses espèces d'invertébrés qui leur sont associées.

Le plan de gestion 2015-2019

Le Code de l'Environnement dans ses articles L. 332-1 à L. 332-27 et R. 332-1 à R. 332-68 impose au gestionnaire d'une réserve naturelle un certain nombre d'obligations réglementaires, parmi lesquelles, la rédaction d'un **plan de gestion**, soumis pour avis au **comité consultatif** du site et à son **conseil scientifique (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)**, avant **approbation** de l'État, par arrêté du Préfet de département.

Le plan de gestion, élaboré par le gestionnaire, s'appuie sur l'évaluation scientifique du patrimoine naturel de la réserve naturelle et son évolution depuis le plan précédent. Il décrit les objectifs que le gestionnaire s'assigne en vue d'une protection optimale des espaces naturels dont il a la charge, et définit le programme d'études et de travaux qu'il propose de mettre en œuvre à 5 ans pour atteindre ces objectifs.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Basse-Normandie, gestionnaire scientifique de la réserve naturelle du coteau de Mesnil-Soleil vient de s'acquitter de cette mission. Le plan de gestion qu'il a défini pour la période 2015-2019 a reçu l'avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Basse-

Normandie (**CSRPN**) le 23 septembre 2015 sous réserves d'intégration de compléments concernant notamment :

- la réalisation d'une étude pédologique pour évaluer la capacité de restauration des secteurs enrichés et affiner le pâturage.
- des précisions sur le plan de pâturage, son calendrier, son suivi.
- des précisions sur les protocoles de suivis à long terme et à plus court terme sur les effets des opérations d'ouverture du milieu,
- la réalisation d'une veille entomologique sur certaines espèces patrimoniales.

Le **comité consultatif** de la réserve naturelle s'est prononcé favorablement sur le plan de gestion le 1^{er} octobre 2015.

La nouvelle version du document remise à la DREAL le 15 décembre 2015 est aujourd'hui soumise à la consultation du public, avant approbation préfectorale définitive. Ce 3^e plan de gestion apporte une clarification des objectifs à long terme et engage une nouvelle phase de restauration s'appuyant sur les objectifs suivants ;

OP1- Accroître les superficies de pelouses à Fétuque et Séslerie ainsi que les pelouses associées

OP2- Maintenir voire développer les populations à fort intérêt patrimonial (Espèces de classe A)

OP3- Lutter contre le Cytise : stopper son expansion et entraver ses capacités de reproduction

OP4- Faire régresser de 50% la superficie des fruticées Fb2, F3 et de 10% la fruticée Fb1

OP5- Agir en faveur des plantes messicoles dans la RNN et contribuer à leur préservation en périphérie

OP6- Développer et valoriser des outils de communication portant sur la RNN

OP7- Assurer l'accueil du public

OP8- Assurer la surveillance du site

OP9- Assurer le fonctionnement courant administratif

Consultation du public – le public peut faire part de ses observations sur le projet de plan de gestion :

1. **Sur le portail de la Préfecture du Calvados** : page d'accueil rubrique « Avis et consultations du public »

<http://www.calvados.gouv.fr/avis-et-consultation-du-public-r561.html> où sont mis à sa disposition

- le projet de plan de gestion 2013-2017
- le projet d'arrêté préfectoral d'approbation

2. **Par courrier** : Les observations sur ce projet de plan de gestion peuvent également parvenir à la DREAL Basse-Normandie :

- postal : DREAL Normandie – Service Ressources Naturelles – Bureau de la Biodiversité et des Espaces Naturels – CS 60040 – 14006 CAEN CEDEX,
- par courriel : reserves-naturelles-de-normandie@developpement-durable.gouv.fr

Durée de la consultation : du 24 décembre 2015 au 17 janvier 2016 inclus.

Carte 3 : Limites cadastrales de la réserve naturelle

